

DECRET N° 79/266 DU 30 MAI 1979
portant nomination de Monsieur NSEMI Paul,
Administrateur des SAF en qualité de Directeur
des Services Administratifs, Financiers et
Comptable de la Société de Promotion et de gestion
Immobilière.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 16/79 du 18 Mai 1979 portant création de la Société
de Promotion et de Gestion Immobilière.

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.-- Monsieur NSEMI Paul, Administrateur des SAF, est nommé Directeur
des Services Administratifs, Financier et Comptable de la Société de Promotion
et de Gestion Immobilière (SOPROGI).

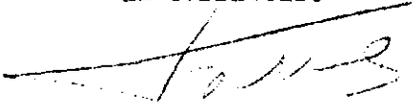
Article 2.-- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3.-- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

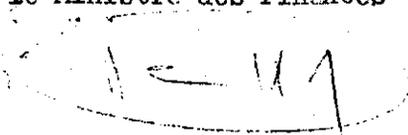
Brazzaville, le 30 MAI 1979

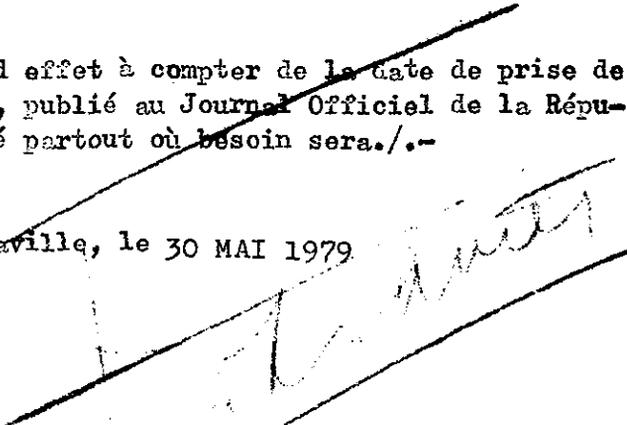
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de l'Aménagement
du Territoire


Benoit MOUNDELE-NGOLLO.

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux


Henri IOPES.


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances